



Décembre 2010

Janvier 2011

N° 66



Dialogue

LE BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-QUIBERON

EDITORIAL

Aménagement du cœur de ville, logements locatifs, Office de Tourisme, PLU, espace jeunes... L'équipe municipale œuvre pour l'avenir de Saint Pierre Quiberon. Sans compter tous les travaux qui reviennent chaque année (routes, entretien des bâtiments communaux, campings, écoles...).

La crise internationale n'est pas sans avoir des retombées sur notre petit bout de terre presqu'îlienne. L'activité économique locale en souffre et ce n'est pas forcément un réconfort de constater que les villes voisines, surtout littorales, connaissent les mêmes affres.

Avancer des idées pour pallier à cette situation, en sachant qu'aucun outil ne permet de les mettre en œuvre, serait de la pure démagogie. Alors, quoi faire ? Ne pas baisser les bras, continuer à progresser, selon les moyens réglementaires mis à notre disposition et dans le respect de la projection budgétaire pluriannuelle. Rester optimistes mais lucides, est la règle des élus majoritaires.

L'année 2010 a surtout été consacrée (hors la médiathèque et les mouillages du Port d'Orange), à la préparation des projets du futur proche.

Les règles et obligations administratives contraignent toute équipe municipale à de longues démarches avant d'avancer concrètement, sans compter les contraintes techniques.

Maintenant, enfin, nous devrions au cours de l'année 2011 et le premier semestre 2012, récolter les fruits de cette année 2010, qui fut une période de transition incontournable. Une exception pour le PLU (Plan Local d'Urbanisme) dont les études, enquêtes et autres démarches s'étaleront sur plusieurs années.

En pages intérieures de ce journal vous trouverez plus amples renseignements sur les prochains travaux et je tiens à réitérer nos propos tenus aux usagers riverains lors de la présentation de l'avant-projet sommaire d'aménagement du cœur de ville le 22 novembre : « nous vous présentons un avant-projet, il n'est pas figé et nous attendrons vos remarques et propositions avant de le finaliser. Cet aménagement ne se fera pas contre l'avis des usagers (riverains, commerçants, clients, visiteurs) ».

Les commerçants ont des inquiétudes, nous allons donc sereinement et comme annoncé, concerter avec les usagers, avant toute décision définitive. Les saint pierrois dans l'ensemble sont aussi concernés et ils doivent pouvoir, s'ils le souhaitent, prendre connaissance de cet avant-projet initial affiché en mairie, avant la poursuite de nos travaux de concertation.

Les fêtes de fin d'année approchent à grand pas et ce sont des moments privilégiés que se préparent à vivre de nombreuses familles. Mais nous n'oublierons pas la solitude de certaines personnes et les difficultés pour d'autres, qui ne pourront pas profiter pleinement de ces joyeux moments.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite une bonne fin d'année et que 2011 réponde à vos souhaits.

Le Maire,
Geneviève MARCHAND

*Dégustation gratuite de vin et chocolat chauds, châtaignes grillées,
jeudi 23 décembre à 11h - Place du Marché*

Site INTERNET: consultez nous sur <http://www.saintpierrequiberon.fr> - e.mail : mairie@saintpierrequiberon.net

Geneviève MARCHAND,
Maire,
Lundi et Mardi de 10 h à 11 h
sur rendez-vous.

François DUBOIS, premier adjoint
finances, gros travaux, ports : Vendredi de 14 h à 16 h 30.

Eric GUILLEMETTE, deuxième adjoint
sports, écoles, jeunesse, culture, associations,
animations : Mercredi de 14 h à 16 h.

Elisabeth LE BIHAN, troisième adjoint
Tourisme, économie, patrimoine, communication :
Jeudi de 14 h à 16 h.

Permanences des Elus

Gérard JAN, quatrième adjoint
urbanisme, environnement :
Mardi et Vendredi de 9 h 30 à 12 h sur rendez-vous.

Jacques LE HYARIC, cinquième adjoint
Personnels, travaux en régie, campings :
Lundi de 9 h 30 à 12 h.

Nadine FERRERO, Conseillère déléguée
aux affaires sociales : Jeudi de 16 h 15 à 18 h 15.



AMENAGEMENT de la rue du Général de GAULLE

La commune a choisi le cabinet d'ingénierie IRH comme Maître d'Œuvre pour l'aménagement de la rue du Général de Gaulle.

Après plusieurs réunions de travail de la commission des travaux, des visites sur place, des échanges avec les riverains et des essais de circulation, la Maîtrise d'œuvre a présenté le 22 novembre un avant-projet sommaire (APS) concernant ces travaux aux riverains et acteurs économiques de cet axe.

1) Le constat : Les parkings périphériques sont nombreux mais pas toujours engageants, le cheminement entre ces parkings et la zone commerciale est difficile (pas de trottoir ou trottoir trop étroit et au revêtement irrégulier), "l'hyper centre" est, en période estivale, encombré et ingérable, les conflits d'usage entre piétons, vélos, automobilistes se multiplient.

L'ensemble est inesthétique, décoré par la toile d'araignée des câbles électriques et téléphoniques et une signalétique disparate et peu efficace. Les terrasses en bois qui à leur époque ont apporté une aide, ont fait leur temps. Il n'y a pas d'espace pour flâner et attirer ou retenir les chaland.

2) Les objectifs : Devant ce constat, la nécessité d'aménager cet axe routier et commerçant fait l'unanimité. Il s'agira d'essayer de répondre point par point à ce constat.

3) Les moyens : L'avant-projet présenté est raisonné et pensé pour l'ensemble des usagers (riverains, commerçants, clients, visiteurs...).

Dès le début de la réunion du 22 novembre, il a été précisé que les aménagements ne se feraient pas contre les usagers et que le projet était modifiable.

L'effacement des réseaux est l'étape la plus évidente de cette amélioration esthétique, elle sera cependant onéreuse (chiffrage estimatif de 250 000€) et implique l'acceptation de contraintes par les riverains. L'amélioration des cheminements doux (piétons et vélos) avec mise en conformité en respect de la réglementation PMR (personnes à mobilité réduite) rendra les déplacements plus agréables pour tous. La mise en place de zones réservées aux piétons de manière pérenne ou temporaire faciliterait le bien vivre dans cette zone de rencontre. La requalification des parkings, stationnements et cheminements permettrait à chacun d'accéder au centre sans difficulté.

Le déploiement de l'ensemble de ces moyens impliquerait des modifications dans les sens de circulation.

Il est évident que ce projet concerne tous les Saint Pierrois c'est pourquoi les plans proposés à la réunion du 22 novembre sont consultables en Mairie salle du Conseil. un cahier de remarques ou suggestions est à leur disposition.

4) Les réactions : Toutes modifications génèrent de l'incertitude et cette incertitude peut se transformer en inquiétude. Les habitudes vont devoir changer, alors que chacun d'entre nous a naturellement une forte résistance à tout changement. A l'issue de cette présentation, des inquiétudes se sont manifestées.

A l'initiative d'un groupe de commerçants, une réunion avec l'Adjoint chargé des travaux a eu lieu 4 jours plus tard, le vendredi 25 novembre. Leur demande était claire : "abandonner l'idée de zone de restriction de circulation pour les véhicules car contraire à

l'activité économique". Cette demande a été entendue. L'engagement a été pris de la relayer vers la commission des travaux. Un nouveau contact a été prévu pour présenter les évolutions. Il a été rappelé ce qui avait déjà été annoncé le 22 novembre : "l'aménagement ne se fera pas contre l'avis des usagers (riverains, commerçants, clients, visiteurs...)". Il a été précisé qu'il était impossible à l'Adjoint de s'engager au-delà, car non mandaté pour prendre seul des décisions.

Le lendemain la colère remplaçait l'inquiétude et s'exprimait par voie de presse,

5) L'évolution : Compte tenu de cette situation, la commission des travaux réunie le 30 novembre, a décidé d'aménager le calendrier afin de limiter les perturbations créées par les travaux et de laisser du temps pour l'élaboration définitive du projet.

Le calendrier : 1^{ère} phase de janvier à mai 2011 -> restructuration des réseaux eau potable, eaux usées et eaux pluviales, enfouissement des réseaux.

2^{ème} phase à partir d'octobre 2011 : aménagement de l'ensemble de l'axe.

La perspective d'avoir dans quelques mois un espace agréable et plus convivial doit nous permettre d'être patient pour supporter les désagréments générés par ces travaux.

La commune de St Pierre demande à chacun, usagers, commerçants et riverains, d'être compréhensifs et de faciliter le travail des entreprises. Par avance elle vous en remercie.

François DUBOIS,
Adjoint en charge des travaux

CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS LOCATIFS ET D'UN OFFICE DE TOURISME

Avancée du projet :

- Le permis de démolir est accordé,
- Les appels d'offre pour la démolition et la dépollution sont en cours, le démarrage de la démolition est prévu début 2011,
- Le permis de construire est en cours d'instruction (délais maximum de 6 mois), les dates prévisionnelles de livraison sont maintenues.

Office de tourisme : printemps 2012

Logements locatifs : été 2012



Gérard JAN
adjoint à l'urbanisme

RÉUNIONS PUBLIQUES

Depuis 2001, à la fin de l'été, notre équipe a l'habitude de rencontrer les saint-pierrois(es) qui le souhaitent, au cours de réunions publiques. C'est toujours un moment privilégié, même si parfois la déception est de mise pour les administrés, car nous ne pouvons pas toujours répondre favorablement à leurs demandes.

Les élus doivent savoir faire des choix et immanquablement, ne peuvent pas faire plaisir à tout le monde.

A mi-chemin de ce deuxième mandat et en toute objectivité, je crois pouvoir affirmer que de nombreuses réalisations, pour l'intérêt général, ont été mises en œuvre sur notre commune. Il n'est nul besoin d'en faire le listing et nos concitoyens dans leur grande majorité les ont bien identifiées.

Hors ces réunions publiques, je rappelle que les élus vous reçoivent en mairie, lors de leurs permanences.

Un cahier est à votre disposition également à l'accueil pour recueillir vos observations.

Le Maire,
Geneviève MARCHAND

Loueurs en meublés : perception de la taxe de séjour

L'instauration d'une taxe de séjour sur le territoire de la Commune de SAINT-PIERRE QUIBERON soutient les actions de développement et de promotion touristique (éditions de documents, brochures, animations touristiques...).

La venue de la clientèle touristique est due notamment aux efforts de la collectivité en termes d'accueil, d'informations, d'animations mais également de fleurissement et d'entretien, ce qui fait de notre ville une Commune touristique et accueillante.

Ces efforts ont un coût et la taxe de séjour permet d'y faire face en partie. Aussi, pour pouvoir continuer à louer dans de bonnes conditions, ne privez pas la Commune de cet apport financier. N'oubliez pas de collecter et de reverser cette taxe.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} Juillet 1996, l'assemblée délibérante a étendu la période de perception de la taxe de séjour sur toute l'année.

La taxe de séjour, d'un montant de 0.50 €/ jour/personne à partir de 13 ans, est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la Commune et n'y possèdent pas une résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation.

Le propriétaire a l'obligation de percevoir la taxe de séjour auprès des locataires. Le non-respect de cette obligation constitue désormais une contravention de seconde classe.

Afin d'éviter tout litige, nous vous invitons à prendre contact auprès du service comptabilité de la Mairie.

Aménagement à Kerbourgnecc : une "aire de jeux" pour les 6 - 12 ans.



Pour le plaisir de tous, enfants, parents et grands parents, des travaux sont actuellement en cours près des tennis de Kerbourgnecc. Après les fouilles, la pose de géotextile et l'apport de gravillons roulés, deux structures de jeux seront posées dans la 1^{ère} quinzaine du mois de décembre et seront sécurisées par l'installation d'une clôture.

Les enfants de moins de 6 ans pourront, sous la surveillance des adultes, s'amuser autour d'un toboggan, d'un pont incliné, d'un filet à grimper, d'une barre de marine etc. ...quant aux plus grands, de 6 à 12 ans, ils pourront se détendre au mur d'escalade, au filet vertical, au mât de pompier, au jink-link etc. Deux bancs et un support vélos compléteront cette installation.



Le Mot de la Minorité

Pas de document fourni

Noël en lumière

Depuis le 15 novembre une équipe des services techniques s'active pour installer dans les rues de la ville et des villages les illuminations de Noël. Notons que les guirlandes à led (faible consommation) ont désormais remplacé les guirlandes classiques, pour s'inscrire dans une démarche en faveur du développement durable.

Enfin de nouveaux décors parent l'Avenue de Bretagne et l'Avenue des Druides. Au total, 90 motifs de Noël ont été posés cette année (soit 280 heures de travail pour les services de la ville). De belles fêtes en lumière en perspective...

Marché de Noël

Pour qui souhaite découvrir les produits des commerçants et artisans venus plus nombreux en cette veille de Noël ou encore apercevoir le père Noël dans sa carriole... rendez-vous avec lui sur le marché de Noël, jeudi 23 décembre, à partir de 10 h. A cette occasion, les élus proposeront une dégustation gratuite de vin et chocolat chauds et de châtaignes grillées. Des balades en poneys seront également proposées aux enfants. Notons aussi que certains acteurs économiques de la commune ne manqueront pas de garnir pleinement le panier du Père Noël et nous les en remercions ! Un rendez-vous convivial à ne pas manquer.



Colis de Noël

Parce que les fêtes se conjuguent avec plaisir et tradition, nos seniors âgés de plus de 75 ans – soit près de 500 personnes sur la commune – recevront leur colis de Noël à partir du 17 décembre. Offerts par la commune, ces colis (boîte de chocolats pour mesdames, bouteille de vin pour messieurs) seront distribués par les membres du CCAS et les bénévoles.



MÉDIATHÈQUE

« Bébé bouquine »

Après avoir donné la parole aux lecteurs lors d'un premier rendez-vous « coup de cœur », le 27 novembre dernier, la Médiathèque a fait le bonheur des plus jeunes. Le vendredi 10 décembre fût en effet consacré aux tout-petits avec, première du genre à Saint Pierre Quiberon, l'animation « Bébé bouquine ».

Fermée ce jour au public, la Médiathèque a tout spécialement ouvert ses portes aux enfants (jusqu'à 4 ans) accompagnés de leurs parents, papy, mamy, assistante maternelle...

Objectif de cette animation : se familiariser, dès le plus jeune âge, avec l'univers du livre en sollicitant l'écoute, le toucher ou encore la vue. Un moment tant ludique que pédagogique qui sera reconduit en 2011 !

Renseignements : Médiathèque - rue Curie - 02 97 30 95 79

► **A noter** : la Médiathèque fermera ses portes du 24 décembre au 4 janvier 2011.

Vous avez la possibilité de restituer vos documents en Mairie.

The Very Braz Stal

Inspirées des traditionnels costumes bretons, les créations de Romuald HERVE s'offriront aux regards des spectateurs, **samedi 18 décembre**, au Centre Culturel et à la Médiathèque.

Musique et chorégraphie viendront ponctuer ce défilé de mode spécialement créé pour le Musée de Bretagne de Rennes en 2010. Vous êtes invités à 3 représentations : 11 h à la Médiathèque - 18 h et 21 h au Centre Culturel.

Réservations obligatoires auprès de la Médiathèque et en Mairie.

Mise en scène, chorégraphie de Kristelle MENGUY et Romuald HERVE; Danseuses et danseurs issus de l'ensemble Musique et Danse Kevrenn Alré.



Mon beau sapin

De toutes les couleurs, scintillant fixement ou en cadence, les guirlandes lumineuses qui ornent nos sapins participent pleinement à la féerie de Noël, lui conférant une ambiance des plus chaleureuses.

Mais si aujourd'hui cette parure de lumière nous est familière, quels furent jadis les procédés utilisés pour illuminer l'arbre de Noël ?

C'est en remontant le cours des siècles, qu'apparaissent les premières tentatives d'illumination avec, au 17^e siècle, l'utilisation de petites bougies. La coutume, qui perdurera jusqu'au 19^e siècle dans les pays nordiques, consistait à fixer des bougies au bout des branches du sapin à l'aide de cire ou d'épingle.

L'idée vint aussi de prendre des coquilles de noix remplies d'huile, à la surface de laquelle une petite mèche flottait en guise de bougie. Puis, progressivement lanternes et bougeoirs à chandelles se substituent aux bougies.

Et si l'Europe fait longtemps sienne cette tradition, l'américain Edward Johnson, associé de Thomas Edison, réalise en 1882 une guirlande 80 petites ampoules électriques ! L'usage de cette nouvelle décoration fait l'unanimité d'autant que le procédé est fiable... désormais, il ne sera plus nécessaire de dresser son sapin le jour même de Noël en raison du risque d'incendie ! Une idée des plus lumineuses était née...

Joyeux Noël

Le 7^e Art à l'honneur

Pour la 7^e année consécutive, les services jeunesse des villes de Saint Pierre Quiberon et Quiberon, en partenariat avec le Ciné, réitérent l'opération « Ciné Jeunes - Ciné Ados »... A savoir : des séances de cinéma à 2 euros seulement pour les petits (dès 4 ans) et les collégiens scolarisés sur la Presqu'île.

Gageons que cette fois encore l'initiative remportera un beau succès de fréquentation en permettant au plus grand nombre de découvrir le cinéma grâce à des prix attractifs et à une programmation de qualité.

Comment bénéficier de Ciné Jeunes - Ciné Ados ?

Avant chaque séance : des bulletins sont distribués au sein des écoles et collèges.

Lors de la séance : les jeunes spectateurs ont à présenter impérativement leur bulletin au guichet du cinéma.

Les plus jeunes doivent être accompagnés d'un adulte (tout accompagnateur : place à 4 euros) Enfin pour leur part, les lycéens doivent se mettre en contact avec les services jeunesse de leur commune.

► Saint Pierre Quiberon :
Gwénaél MAHE : 02 97 30 95 79

► Quiberon :
Stéphane LE DUVEHAT : 02 97 30 38 88

Vive les produits locaux

Vous souhaitez découvrir les savoir-faire locaux, connaître les adresses des producteurs pour vous approvisionner directement...

Voici le guide des producteurs locaux (encarté dans cette édition), réalisé à l'initiative du Syndicat Mixte du Pays d'Auray en partenariat avec le Chambre d'Agriculture du Morbihan et le Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud.

Pour plus d'informations :
Syndicat Mixte du Pays d'Auray :
02 97 56 41 74



Extraits du compte rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2010

(Le compte rendu dans sa version intégrale est consultable en mairie).

AVENANT A LA CONVENTION DE COOPERATION ENTRE POLE EMPLOI AURAY ET LES COMMUNES DE QUIBERON, SAINT PIERRE QUIBERON, HOUAT ET HOEDIC

L'autorisation de signature est donnée à Madame le Maire, à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION FONCIERE POUR TRAVAUX ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE ET LA COMMUNE DE SAINT PIERRE QUIBERON

Convention votée à l'unanimité pour la mise en œuvre des travaux de la Voie verte n°5 dont une partie sera effectuée sur le domaine communal.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Pour l'aménagement du futur office de tourisme

Nature des travaux : équipement de loisirs, d'accueil du public sur un taux de solidarité départementale (TSD) de 15%. Base de travaux pour un montant de 48 000 euros HT, soit 57 408 euros TTC. *Vote à la majorité.*

DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Pour les opérations suivantes : travaux de rénovation de toiture du bâtiment Voile géré

par la SRSPQ. Travaux dans les campings municipaux : création, extension et modernisation, accueil des handicapés. Aménagement du cimetière : agrandissement du columbarium et création d'un jardin du souvenir. *Demandes votées à l'unanimité.*

RAPPORTS ANNUELS 2009 : SYNDICAT MIXTE DE LA RÉGION AURAY-BELZ-QUIBERON.

Rapports sur la production et la distribution d'eau potable, sur l'assainissement collectif et non collectif et sur l'élimination des déchets ménagers.

Ces rapports sont à consulter en mairie.

Extraits du compte rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2010

CONVENTION POUR L'ANNÉE 2010 ENTRE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU PAYS D'AURAY ET LE POINT ACCUEIL EMPLOI DE LA VILLE DE QUIBERON

Cette convention vise à préciser les modalités du soutien financier apporté par la Maison de l'emploi et de la Formation Professionnelle du Pays d'Auray au Point Accueil Emploi du Pays d'Auray pour lui permettre de remplir ses missions, à savoir participer à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi et des salariés et rapprocher l'offre et la demande d'emploi. A l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme Le Maire à signer cette convention.

CRÉATION D'UN OFFICE DU TOURISME DE CATÉGORIE « UNE ÉTOILE » SOUS LA FORME D'UN EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial)

Les communes qui sollicitent la dénomination de « communes touristiques » ont l'obligation de disposer d'un office de tourisme aussi il a été voté à l'unanimité :

1) la création d'un office de tourisme municipal sous la forme juridique d'un EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial).

2) L'adoption des statuts qui définissent les missions, les obligations et le fonctionnement de l'office de tourisme (voir les statuts en mairie ou sur le site). L'office de tourisme sera administré par un comité directeur composé majoritairement de représentants de la collectivité et dirigé par un directeur. Le comité directeur sera notamment composé de 11 membres : 7 membres de la municipalité et leurs suppléants et 4 membres des professionnels du tourisme et leurs suppléants.

3) La demande de classement de l'office du tourisme en catégorie 1*

Un appel à candidature est lancé auprès des représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme de SAINT PIERRE QUIBERON et dont l'activité touristique est implantée sur le territoire de la Commune.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE COMMUNAL (voir en mairie).

FOURNITURES SCOLAIRES DES ÉCOLES ET ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE : ANNÉE BUDGÉTAIRE 2011

Reconduction des participations votées en 2010 pour :

Les crédits scolaires (fournitures scolaires, manuels scolaires, bureautique informatique y compris réparations...etc.) pour l'école publique et pour l'école catholique St Joseph de Keraude : **80,60 € / élève.**

Le budget investissement, acquisition de matériels ou de mobilier pour l'école publique : **43.40 € par élève + le report sur 2011 du crédit non utilisé en 2010.**

La participation pour les photocopies dans les écoles. Vote à l'unanimité.

PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE SAINT JOSEPH ET RÉMUNÉRATION DE L'AGENT

Le conseil municipal vote à la majorité pour l'année civile 2011 une participation maximum de **5 779 €** pour les dépenses de fonctionnement (hors rémunération) de l'école privée catholique Saint Joseph. Une participation maximum de **16 465 €** (toutes charges comprises) pour le coût correspondant à la rémunération de l'agent qui nettoie les classes et qui assiste l'institutrice dans la classe maternelle.

PARTICIPATIONS POUR LES SÉJOURS « PÉDAGOGIQUES » ANNEE 2011

Participations pour les enfants scolarisés dans les écoles primaires et maternelles de la commune.

Pour toutes les sorties scolaires avec nuitées : Participation communale : **16 € / élève / jour**

Participations aux voyages éducatifs pour les enfants de la commune scolarisés dans les collèges et lycées (enseignement public et privé). En France 3 jours minimum : **23.5 €**

Toutes destinations de 4 à 7 jours : **41.50 €**

Toutes destinations de plus de 7 jours : **74 €**

Les participations seront versées aux associations gestionnaires de voyages. Pour les lycées, les aides seront versées directement aux familles. *Vote à l'unanimité.*

LA NATATION POUR LES SCOLAIRES

à la piscine Neptilude de QUIBERON sur un cycle de 8 séances a été votée à l'unanimité. Coût d'une séance de 40 min : 68.12 €. Les séances se dérouleront en mai/juin 2011 les vendredis après-midi pour 2 classes de l'école publique et 1 classe de l'école privée pour un **montant total de 1634.88 €** Le transport sera assuré par le bus municipal.

PARTICIPATIONS DE FIN D'ANNÉE POUR LES ÉCOLES

Organisation d'un spectacle pour les classes de « Petite Section », « Cours Préparatoire » et « CE1 » le 11/01/2011 à 15h au centre culturel ; 8 € par enfant pour l'acquisition de livres pour les classes allant de la « Petite Section » au « Cours Préparatoire » et organisation d'une sortie de cinéma pour les élèves en « Cours élémentaire » et « Cours Moyen » le 16/12/2010 à 14h00.

Vote à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2010 dans le cadre des animations d'été versement d'une somme de **1000 €** à Loisirs et Culture.

Vote à l'unanimité.

TENNIS SCOLAIRE 2010/2011

ÉCOLE PUBLIQUE 8 heures x 3 classes **848.40 euros.** Classes concernées : CE1/CP-CE2 et CM1/CM2

ÉCOLE PRIVÉE SAINT JOSEPH 8 heures x 1 classe **282.80 euros.** Classes concernées : CP-CE-CM. *Vote à l'unanimité.*

Les cours sont assurés par un moniteur titulaire du brevet d'État.

TARIFS GARDERIE MUNICIPALE au 1^{er} janvier 2011

Jours de classe : **7h30 à 8h35 = 0.77 €.** **16h15 à 18h30 = 2.23 € (y compris le goûter).** **Forfait 1h garderie avec goûter : 1.35 € (16h15 - 17h15)** Forfait 1h appliqué dès le dépassement des 10 minutes après la fin des classes. *Vote à l'unanimité.*

TARIFS RESTAURANTS MUNICIPAL au 1^{er} janvier 2011

Enfants : **2.70 euros.** Personnel communal de service : **4.54 euros.** Autre personne intervenant pour la commune : **5.56 euros.** Retraité : **7.40 euros.** *Vote à l'unanimité.*

CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE LOCATIF RUE CURIE : EXONERATION DE LA TAXE DU PLAFOND LEGAL DE DENSITE

votée à l'unanimité.

TRAVAUX RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE. DEMANDE DE SUBVENTION ECO-FAUR

dans le cadre de la restructuration du centre-bourg et plus particulièrement du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de la rue du Général de Gaulle confié à la société IRH, auprès de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne. *Vote à l'unanimité.*

Le goûter des anciens

Le 20 octobre dernier, nos anciens étaient près d'une quarantaine à avoir répondu à l'invitation de la municipalité pour un goûter au Centre Culturel, en présence de Geneviève MARCHAND, maire et de Nadine FERRERO, Conseillère Déléguée aux Affaires Sociales.

Très conviviale, cette réunion a également été l'occasion d'évoquer l'actualité de notre commune avec notamment l'hommage rendu à la SNSM à travers une exposition présentée à la Médiathèque.

Les anciens ont de fait été conviés à assister à la projection gratuite du film de Jean-François PAHUN, « La Barre d'Étel », au Centre Culturel.



La réunion des acteurs économiques

Le 8 novembre dernier, une trentaine de commerçants, hôteliers, restaurateurs, artisans, représentants d'associations... se sont retrouvés au centre culturel et ont abordé divers points comme, notamment, l'aménagement du centre bourg.

Il fut également question de la création de L'Office de tourisme et de son mode de fonctionnement, des animations estivales fortement appréciées des visiteurs et des saints pierrois, de la création d'un document répertoriant les acteurs économiques de la commune, des difficultés rencontrées par le commerce local, du bilan de la saison estivale, des visites au point info, etc...

Pour information, le nombre de visites recensées sur le site de la ville – www.saintpierrequiberon.net – s'élève à 92 000 visites de novembre 2009 à novembre 2010 ...

Elisabeth LE BIHAN, adjointe à la vie économique et au Tourisme

Recensement de la population

Organisée par l'INSEE, une enquête de recensement de la population aura lieu entre le 20 janvier et la 19 février 2011. Un agent recenseur, muni d'une carte officielle, se rendra à votre domicile et vous remettra un questionnaire à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.

La loi rend obligatoire la réponse à cette enquête. Vos réponses resteront confidentielles, étant protégées par la loi.

Défibrillateur automatique

Après un premier défibrillateur, situé sur le pignon de la mairie côté affichage, la commune vient de doter la salle omnisports d'un nouvel appareil.

Le 14 décembre à 18h, les responsables d'associations, utilisateurs de la salle omnisports ont été conviés à une réunion d'initiation et d'information.

Elections cantonales 2011 :

Pour pouvoir voter en 2011, vous devez être inscrit sur la liste électorale au plus tard le 31 décembre 2010.

Les élections cantonales sont organisées les 20 et 27 mars 2011.

L'ADMR de Saint-Pierre-Quiberon et Plouharnel lance un « Appel à bénévoles » :

Premier réseau français de proximité, l'ADMR la référence du service à la personne dispose, depuis 1981 d'une association locale située à Saint-Pierre-Quiberon, et intervient sur les communes de St-Pierre, Plouharnel, et Quiberon. Cette association emploie 30 salariées au service d'une bonne centaine d'usagers (personnes âgées, ou en activité, malades ou handicapées, familles..)

Pour continuer cette dynamique, l'association recherche de nouveaux bénévoles, des personnes disposant de quelques heures par semaine pour aller chez les bénéficiaires constituer leur dossier de prise en charge, présenter l'intervenante, et suivre le planning des interventions, ou assurer une permanence au bureau. Il s'agit vraiment d'une action de proximité et de contact, au gré des disponibilités et sans engagement définitif. Merci de nous rejoindre.

Info Contact : ADMR de St-Pierre-Quiberon

Adresse : 15 rue Curie à St-Pierre

Tel : 02 97 30 87 58

Courriel : « admr.stpierrequiberon@orange.fr »



Décembre :

» **Mercredi 15 : 14h30** : Le Noël des enfants - Spectacle gratuit proposé par Loisirs et Culture pour les enfants scolarisés sur la commune et ceux des adhérents de l'association. Centre Culturel

» **Samedi 18 : 11h** : Défilé de mode - Créations de Romuald HERVE - entrée libre - Médiathèque

» **Samedi 18 : 18h et 21h** : Défilé de mode - entrée libre - Centre Culturel

» **Jeuudi 23 : 8h - 13h** : Marché de Noël de la Ville - Stands commerçants et artisans locaux (inscriptions encore possibles) - dégustation gratuite de vin et chocolat chauds, châtaignes grillées, animations.

Janvier :

» **Dimanche 16 : 15h** : Ciné Jeunes
Cinéma dès 4 ans - Cinéma de Quiberon

» **Mercredi 19 : 15h** : Galette des Rois - Offerte par la municipalité pour les plus de 75 ans - Restaurant municipal - covoiturage possible

» **Dimanche 23 : 15h** : Ciné Ados
Cinéma pour les 12-18 ans - Cinéma de Quiberon

» **Dimanche 30 : 13h30** : Loto Organisé par Loisirs et Culture - Centre Culturel - entrée libre
Renseignements : 02 97 30 73 72

État Civil

Naissances

- » Dylan LE BLAYE
le 7 octobre
- » Margaux ROQUES
le 10 octobre
- » Adria HUGUES-GIRARDIN
le 22 octobre
- » Antoine JOSSIC
le 25 octobre
- » Raphaël MOTTET JARRY
le 9 novembre
- » Louann MASSÉ
le 22 novembre
- » Oscar PÉNÉ PILLET
le 2 décembre

Mariage

- » Anne-Françoise BOURVELLEC et Gildas RIO
le 30 octobre

Décès

- » Tünde MAGDOLNA épouse POL
le 27 septembre - 60 ans
- » Annick CASTERAN épouse DESMAS
le 7 octobre - 84 ans
- » Bernard SERMIER
le 24 octobre - 86 ans
- » Ernest ANSQUER
le 3 novembre - 79 ans
- » Annie LE LAN-PONSY
le 7 novembre 77 ans
- » Pierre COIFFARD -
le 1^{er} décembre - 95 ans

NÉCROLOGIE

Annie LE LAN - PONSY est décédée le 27 novembre. Elle fut conseillère municipale de 1995 à 2001. Que ses proches soient assurés de toute notre sympathie.

Travaux d'agrandissement du Columbarium

Les incinérations étant plus fréquentes, il s'avère nécessaire d'agrandir le columbarium, aussi 40 accueils supplémentaires ont été prévus, et 12 ont déjà été créés. Un jardin du souvenir, lieu de recueillement, sera également construit. Ces travaux sont réalisés par les services techniques de la commune.

Grand Froid

En raison des températures particulièrement froides enregistrées au début du mois de décembre, de nombreuses communes ont déclenché le Plan Grand Froid. Dans le cadre de ces mesures de risques liés au froid, nous invitons les personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées, isolées...) à contacter la mairie en cas d'urgence.

02 97 30 92 00

La gendarmerie recrute

Renseignements auprès de la gendarmerie de Quiberon : 02 97 50 07 39

Energie : contacts utiles

Urgences sécurité gaz : appeler le GRDF au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Pour le raccordement au gaz naturel : appeler le GRDF au 0 810 224 000 (prix d'un appel local)

Si contrat de gaz naturel ou d'électricité Gaz de France DolceVita : 09 69 324 324 (appel non surtaxé) ou www.dolcevita.gazdefrance.fr

La collecte des déchets « spécial fêtes »

Collectes des déchets ménagers :

Les Mardis 21 et 28 décembre (+ sacs jaunes - au matin). Jours supplémentaires : les vendredis 24 et 31 décembre

Encombrants : dernier mercredi du mois, s'inscrire en Mairie pour le 20 de chaque mois.
Déchetterie de Quiberon : du lundi au samedi : 8h-12h / 15h - 18h

Bienvenue aux nouveaux artisans :

M. Anthony BRIERE - fabrication de panneaux en bois - 02 97 30 73 70
et M. Franck MICHALCZYK - plaquiste
06 20 12 35 58

Mairie de Saint-Pierre-Quiberon : 70 rue du Docteur Le Gall - BP 11 - 56510 Saint-Pierre-Quiberon - Tél. : 02-97-30-92-00 - fax : 02-97-30-87-20
Ouverture au public :

Lundi / Mardi / Mercredi : 8 h 15 → 12 h - 13 h 30 → 17 h 15
Jeudi : 8 h 15 → 12 h 15 - 13 h 30 → 18 h 15
Vendredi : 8 h 15 → 12 h

N° de publication : Décembre 2010
Directrice de Publication : Geneviève Marchand
Crédit photo : Mairie Saint Pierre Quiberon - Imprimerie : IOV

**Fermeture exceptionnelle de la mairie
jeudi 16 décembre de 13h30 à 16h.
Réouverture de 16h à 18h30**

Informations pratiques

Gendarmerie : 17 ou 02 97 50 07 39

Pompiers : 18 ou 112 depuis un portable

Sauvetage en mer : SNSM : 16 16

Urgences vitales : 15

Clinique vétérinaire :
23 avenue du Gal de Gaulle - Quiberon
Tel : 02 97 30 44 15

Pharmacie de la Baie :
101 rue du Gal de Gaulle -
Tel : 02 97 30 98 12

Pharmacie de garde :
Tel : 32 37

Masseurs Kinésithérapeutes :
MM BECQUET et GELY :
134 rue du Gal de Gaulle
Tel : 02 97 30 91 83

Ostéopathes : M^{me} AUDIC ROUSSEL
- Tel : 02 97 30 93 37
et M. BECQUET - Tel : 02 97 30 91 83
134 rue du Gal de Gaulle

Médecins :

Docteur BROSOLO : Place du Port d'Orange - Tel : 02 97 30 99 98

Docteur PIGNON : 2 Route du Roch - Tel : 02 97 30 92 90

Médecin de garde :
Tel : 02 97 68 42 42

Dentiste : Docteur DELOTEL :
134 rue du Gal de Gaulle
Tel : 02 97 30 84 55

Permanence des dentistes :
Dimanche de 9h à 12h -
Tel : 02 97 63 12 73

Cabinets Infirmiers :

Cabinet de la Baie d'Orange :
134 rue du Gal de Gaulle - Tel :
02 97 30 81 60 / 06 75 01 52 63

Cabinet de Kerdauid : 6 avenue des Druides - Tel : 06 83 07 98 28